



LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Contact

N°38
Juin 2024

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

La Coopération Agricole appelle le nouveau Parlement à qualifier la production agricole et alimentaire d'intérêt général majeur européen

La Coopération Agricole prend acte des résultats des élections européennes de ce dimanche 9 juin 2024.

Durant toute cette campagne, La Coopération Agricole s'est mobilisée pour sensibiliser les associés coopérateurs aux enjeux de l'élection tout en les incitant au vote et à porter leurs problématiques auprès de l'ensemble des candidats.

Au-delà des résultats nationaux et des conséquences nationales du scrutin européen, et face aux enjeux considérables auxquels l'Europe fait face sur les plans géopolitique, climatique, énergétique et alimentaire, La Coopération Agricole rappelle qu'il est indispensable de remettre les acteurs de l'alimentation au coeur du projet européen.

L'Europe doit être un **levier de compétitivité** en favorisant l'organisation des productions et l'émergence de modèles résilients pour faire face aux crises et aux évolutions climatiques dont on sait qu'elles seront très différentes d'une région à l'autre du continent européen.

Elle doit aussi **accélérer les programmes de recherche et d'innovation notamment dans le domaine des transitions**. Les transitions imposent des contraintes et exigent des moyens importants, l'Europe **doit permettre d'accompagner et prendre en charge les risques pris par les agriculteurs et leurs entreprises**. Le Pacte vert doit être rééquilibré pour aligner les objectifs avec les moyens, et répondre à l'ambition de l'Union Européenne en matière d'autonomie stratégique. Nous le rappelons l'agriculture et l'alimentation font partie des domaines clefs et prioritaires.

La Coopération Agricole le réaffirme : le périmètre européen est le seul pertinent pour les agriculteurs et leurs coopératives à condition d'y mettre les moyens :

- **des moyens politiques** avec la création d'une Vice-Présidence agriculture et alimentation et ruralité ;
- **des moyens financiers** pour encourager l'organisation économique des productions et la structuration des filières à travers la PAC, et accompagner les transitions ;
- **des moyens réglementaires** : par une réciprocité des normes intra et extra communautaire, et pas de surtransposition en France.

La Coopération Agricole invite les nouveaux eurodéputés à s'engager dans un dialogue constructif et à s'emparer des 25 propositions pour Plus et Mieux d'Europe au service de la souveraineté alimentaire européenne, de la compétitivité, des transitions, et de la défense du modèle coopératif.

Communiqué de presse LCA, 10 juin 2024

Retour sur la Semaine de La Coopération Agricole du 1^{er} au 9 juin 2024

Tradival ouvre ses portes aux jeunes



Rappelez-vous, en 2023, La Coopération Agricole lançait une grande consultation de la jeunesse sur l'ensemble du territoire métropolitain pour recueillir leurs idées, leurs préoccupations et leurs attentes concernant l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation en France. Dans notre région, un débat avec les jeunes avait été organisé le 1er février à Saint-Etienne.

Cette démarche d'écoute, de dialogue auprès de la jeune génération s'est poursuivie à l'occasion de la Semaine de La Coopération Agricole par la visite des entreprises coopératives qui produisent et transforment 40% de la production alimentaire française.

Ainsi, le 12 juin était organisée une visite de l'usine de Tradival (Sicarev Coop). Une dizaine de personnes ont pu visiter le site de produits élaborés de la coopérative Sicarev et échanger sur l'organisation de la coopérative et de son animation territoriale. Ils ont ensuite été conviés à visiter l'exploitation de Thierry Frecon, administrateur de la SICAREV, et éleveur de charolaises. L'occasion de leur parler du fonctionnement coopératif, de sa gouvernance, d'évoquer le métier d'éleveur, et de déguster les produits de Tradival autour d'un barbecue.

Une belle sensibilisation à l'importance de la souveraineté alimentaire, économique, agroécologique et au rôle des coopératives dans cette chaîne alimentaire française.

Merci à Sicarev !

Remise des Prix Coop Com

La Semaine de La coopération agricole a aussi été l'occasion de la remise des prix de la 3^{ème} édition des Prix Coop Com, organisée en partenariat avec CB News, le 12 juin à Paris

Cette année 47 dossiers ont été déposés dans 7 catégories Evènementiel, Relation adhérents, Innovation produit, Développement durable, Communication institutionnelle, Marque employeur, Etudiants.

Un grand bravo aux coopératives agricoles qui ont participé à ce concours avec une mention particulière pour :

- **Limagrain**, nominée dans la catégorie Communication Institutionnelle pour sa campagne "Passionnément Agri" ;
- **Sodiaal**, nominée dans la Catégorie Innovation produit pour le yaourt Yoplait en brique ;
- **Oxyane**, nominée dans la Catégorie Marque employeur pour "Echappées culturelles".

Retrouvez le CP avec le palmarès complet :

Téléchargez le communiqué de presse complet [ici](#)



COOP COM

Le Prix Communication de La Coopération Agricole
3^È ÉDITION



Panorama des entreprises coopératives [édition 2024]

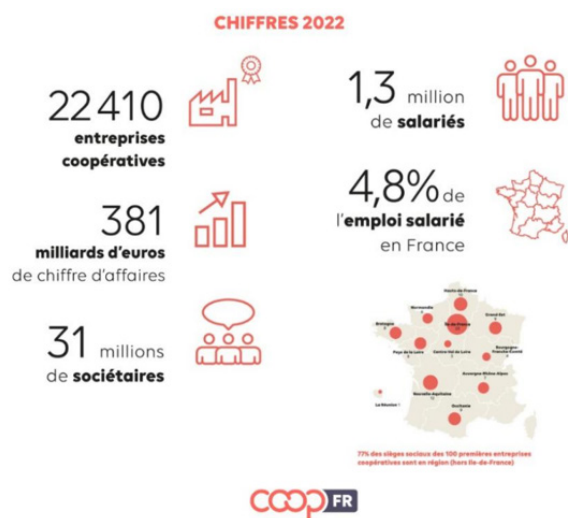
La nouvelle édition du **Panorama des entreprises coopératives** éditée par Coop FR vient de sortir. Retrouvez entre autres les chiffres clés du mouvement coopératif ainsi qu'un entretien avec Dominique Chargé sur le thème de la souveraineté alimentaire et une présentation de la coopérative EMC2.

Le chiffre d'affaires des 100 premières entreprises coopératives de France en 2022 atteint 286 milliards d'euros, soit une augmentation de 12% en deux ans. L'emploi est stable avec près de 915 000 salariés (+0,3% par rapport à 2020). Le sociétariat continue sa croissance, pour l'essentiel du côté des banques (+1 million).

- 4 groupes dans le top 10 des entreprises de l'agro-alimentaire en France : Groupe Agrial (4^{ème}), Sodiala (7^{ème}), Terrena (9^{ème}), Cooperl Arc Atlantique (10^{ème}).
- 4 coopératives dans les 25 premières enseignes de distribution : E.leclerc (1^{ère}), Super U (4^{ème}), Hyper U (14^{ème}), U Proxi (21^{ème}).
- 3 groupes parmi les 6 premières banques françaises (ACPR 2022) : Crédit Agricole, BPCE, Crédit Mutuel.

⇒ [Lire le communiqué de presse](#)

⇒ [Plus d'informations](#)



LE SAVIEZ-VOUS ?

VOS ENSEIGNES ET MARQUES PRÉFÉRÉES

SONT COOPÉRATIVES ! Les entreprises coopératives sont partout, vous les connaissez bien !

Vous les côtoyez tous les jours ou vous en consommez les produits. La plupart font partie du Top 100 des entreprises coopératives françaises. Sucre Daddy, Francine, Yoplait, Intersport, Système U, KRYS ou encore JouéClub...

Plus de 300 marques enseignes du quotidien connues et reconnues par les Français sont coopératives !



"AVEC 1,3 MILLION DE SALARIÉS, LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES N'ONT JAMAIS COMPTÉ AUTANT D'EMPLOIS QU'AUJOURD'HUI."

Pas de période creuse pour le pôle Gouvernance & Stratégie

Pas de période creuse pour le pôle gouvernance & stratégie puisque nous accompagnons cette année trois coopératives de secteurs et territoires bien différents : une coopérative polyvalente du Bassin parisien, une coopérative animale dans un territoire ultra marin et une coopérative légumière de la façade atlantique.



Si ces trois situations sont bien différentes, notre posture, elle, est toujours la même : accompagner le collectif avec méthode pour qu'il trouve lui-même les réponses aux enjeux qu'il rencontre.

Pourquoi ? D'abord nos méthodes participatives sont respectueuses des fondements de la coopération, autrement appelée « économie de participation », pour laquelle les personnes comptent. Ensuite, cette approche est pragmatique dans la mesure où elle garantit la mise en œuvre effective des changements identifiés comme nécessaires pour dépasser les difficultés rencontrées. Enfin, la démarche a fait ses preuves, à travers l'histoire du PGS, et au-delà, à travers l'histoire du mouvement coopératif.

- ROMAIN VASSOR

Romain VASSOR

07 48 13 05 65

rvassor@ara.lacoopagri.coop

Retour sur la 4^{ème} édition de Sourçons Local

La quatrième édition de SOURCONS LOCAL s'est tenue le 29 mai dernier au PARCEXPO de Villefranche sur Saône (69).

Cet évènement, organisé par La Coopération Agricole ARA, le Comité Auvergne Rhône Alpes Gourmand et l'ARIA a pour objectif de favoriser le sourcing d'ingrédients et de produits finis issus et commercialisés en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dédié à l'approvisionnement local, ce salon a permis la réalisation de 284 rendez-vous professionnels entre entreprises de l'agroalimentaire et acteurs de la distribution ou en restauration hors domicile de la région AURA.

Pour cette 4^{ème} édition, l'objectif de participation a été atteint.

- Vendeurs : 50 producteurs, transformateurs dont 22 engagés dans la démarche MA RÉGION, SES TERROIRS (38 en 2023)
- Acheteurs : 22 structures présentes (contre 16 en 2023) et 28 acheteurs (contre 24 en 2023)

Côté « vendeurs », les entreprises étaient au rendez-vous. Petit bémol du côté « acheteurs », où nous pouvons regretter un manque de structures, suite à plusieurs désistements de dernières minutes.

Jérémie THIEN, président d'Auvergne Rhône-Alpes-Gourmand et élu régional a introduit la journée :

« *Sourçons local est un succès qui ne se dément pas. Tous les ans, nous comptons plus d'acheteurs et de producteurs/transformateurs. Cette édition se déroule cette année dans un parc des expositions ce qui confirme la tendance ! Il y a aujourd'hui une volonté forte chez les consommateurs mais aussi chez les distributeurs d'augmenter la part de local dans l'alimentation de nos concitoyens et « Sourçons local » permet d'obtenir cet objectif.*

C'est aussi l'occasion de faire la promotion des produits agroalimentaires de qualité de la région AURA dans toutes les filières (200 signes de qualité) ».

Lors cette journée, nous avons eu une conférence très enrichissante par **Pascale HEBEL, directrice associée C-Ways** sur l'étude : **"A l'heure du consommer local : les paradoxes du mangeur"**, sur les thématiques suivantes :

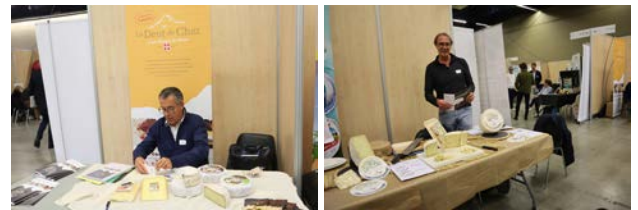
- Impacts des permacrisis (covid, inflation,) sur les modes de distribution alimentaire (moins de grande distribution, plus de restauration, notamment fast-food, place du e-commerce et des magasins de proximité) et sur l'insécurité alimentaire ;
- Sous l'impulsion des politiques publiques et de la prise de conscience écologique quels sont les évolutions des attentes : plus de local, de saison, place du bio et changement de régime alimentaire - dans quelles populations ? ;
- Perspectives 2024 - 2025.

Vous pouvez retrouver cette présentation [ici](#)



Les participants ont aussi apprécié un moment de convivialité autour du cocktail déjeunatoire constitué de produits locaux fournis par les entreprises participantes, qui ont pu mettre à l'honneur leur savoir-faire.

Nous remercions pour leur présence les coopératives Sicarev (Tradival), Lorifuit (fruits union), la coopérative laitière de Yenne, la coopérative laitière de Paulhac, la SICA de Laqueuille et Limagrain.



Une riche édition qui sera, sans aucun doute, reconduite l'année prochaine !

· ANNIE GIACOMETTI

Agriculteurs, agricultrices, venez donner votre avis à l'occasion de la grande consultation du Shift Project !

L'association « The Shift Project », association qui étudie et promeut une économie décarbonée, vient de lancer une grande consultation des agriculteurs, afin de recueillir des retours du terrain et ainsi enrichir les travaux en cours sur l'avenir de l'agriculture.

Ce questionnaire d'environ 15 min sera analysé pour enrichir le rapport final "pour une agriculture bas carbone, résiliente et prospère" dont la publication est prévue fin novembre.

⇒ Répondez au questionnaire [ici](#)

· Delphine ECOUELLAN



APPELS A PROJETS



Planification écologique : un budget de 291 millions d'euros validé pour FranceAgriMer

Le conseil d'administration de FranceAgriMer vient de valider un budget de 291 M€ qui permettra de financer les dispositifs de la planification écologique qui sont confiés à l'établissement en 2024.

Ces dispositifs visent à soutenir, sous la forme de guichets ouverts, des investissements en agroéquipements permettant la réduction voire la substitution de l'utilisation de produits phytos, l'amélioration de la performance énergétique des serres, la réduction de l'impact des effluents d'élevage, la mise en œuvre de plan de souveraineté des protéines végétales et des fruits et légumes.

Des appels à projets permettront également d'accompagner les projets collectifs de filières ayant pour objectif de contribuer à la souveraineté agricole de la France.

Les téléservices permettant le dépôt des dossiers de demande d'aide seront progressivement accessibles via le [site Internet de France Agrimer](#) dans les prochaines semaines selon le calendrier suivant :

- 30 mai : guichet d'aide à l'investissement dans du matériel d'irrigation + appel à projet « rénovation des vergers » ;
- **3 juin : guichet « phyto » d'aide à l'achat de matériel contribuant à la réduction de l'utilisation de produits phytos ;**
- **4 juin : guichet « maturation d'aide à l'ingénierie des projets territoriaux ;**
- 10 juin : guichet « élevage » ;
- 12 juin : AAP territoriaux en faveur des filières légumineuses ;
- 17 juin : guichet « décarbonation des serres » ;
- 19 juin : AAP territoriaux de développement des filières des produits agricoles, aquacoles et agroalimentaires ;
- 24 juin : guichet « protéines » ;
- 1er juillet : guichet « agroéquipement pour les fruits et légumes » ;
- 8 juillet : guichet « agroéquipement pour les vergers ».

Ouverture du guichet FranceAgriMer « phyto » d'aide à l'achat de matériel contribuant à la réduction de l'utilisation de produits phytos

Dans le cadre de la planification écologique, FranceAgriMer a ouvert un dispositif d'aide soutenant l'achat de matériel permettant de réduire, de substituer ou d'améliorer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les exploitations agricoles.

L'enveloppe allouée au dispositif est de **47 millions d'euros**.

Les demandes d'aide sont traitées dans l'ordre de leur arrivée et dans la limite des crédits disponibles, et dans tous les cas à envoyer au 31 décembre 2024 au plus tard. **Une seule demande d'aide, pouvant comprendre plusieurs matériels, peut être déposée par le demandeur.**

Les matériels éligibles à l'aide se trouvent dans les catégories suivantes :

- Équipements de substitution à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ;
- Agroéquipements faisant l'objet d'une fiche "certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques" (CEPP) ;
- Matériels d'application permettant la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et la réduction de la dérive ;
- Matériels de précision permettant un travail ciblé ou localisé ;
- Matériels bénéficiant de la labellisation "Performance Pulvé" ;
- Adaptation des bâtiments de stockage pour une économie de produits phytopharmaceutiques dont les antigerminatifs et les insecticides au stockage (uniquement pour les exploitants agricoles à titre principal, à titre individuel ou sociétaire).

Les bénéficiaires sont :

- les exploitants agricoles à titre principal, à titre individuel ou sociétaire ;
- les sociétés hors GAEC, EARL et SCEA dont l'objet est agricole ;
- les entreprises de travaux agricoles ;
- **les CUMA constituées uniquement d'exploitants agricoles à titre principal ;**
- les GIEE ;
- les instituts techniques agricoles qualifiés ;
- les organisations de producteurs ;
- **les sociétés coopératives agricoles de type 1 et 2.**

Selon les matériels financés, le taux d'aide est porté à 20%, 30% ou 40%, et il est majoré de 10% pour :

- les nouveaux installés (NI) ou les jeunes agriculteurs (JA) ou pour les entreprises pour lesquelles au moins un NI ou un JA détient au minimum 20 % du capital social ;
- les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ;
- un producteur membre d'une OP ou d'une coopérative ;
- un producteur certifié en agriculture biologique ou Haute Valeur Environnementale.

Le montant minimum de dépenses est fixé à 2000 euros HT, le maximum est de 300 000 euros HT par demande, sauf pour les CUMA, OP et coopératives dont le plafond de dépenses éligibles est fixé à 600 000 euros par demande.

Les informations et la décision de FranceAgriMer se trouvent [ici](#)

La téléprocédure de dépôt des demandes se trouve [ici](#)

Ouverture de l'AAP FranceAgriMer : Maturation des projets territoriaux

Dans le cadre de la planification écologique, FranceAgriMer a ouvert un guichet d'aide à la maturation des projets territoriaux, pour un montant de **3.8 millions d'euros**.

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée dans la limite des crédits disponibles.

Cette action constitue un **accompagnement financier à la phase de maturation des projets territoriaux, dans la perspective de leur futur dépôt aux appels à projets suivants :**

- AAP territoriaux pour le financement de mesures de type "structuration des filières agricoles et agroalimentaires" ;
- AAP territoriaux en faveur des légumineuses ;
- AAP du Fonds Avenir Bio opéré par l'Agence bio ;
- Les projets de ces trois AAP devront impliquer plusieurs maillons de la chaîne alimentaire, dont obligatoirement l'amont agricole ou aquacole.

Les projets doivent **engager les filières dans des processus de transformation**, sur les plans :

- économique et/ou social (souveraineté alimentaire, compétitivité, amélioration des conditions de travail et réduction de la pénibilité du travail) ;
- environnemental (adaptation des pratiques au changement climatique, accompagnement des filières dans la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs impacts, réduction des émissions des gaz à effet de serre et de l'utilisation de l'eau, préservation de la biodiversité et de la biomasse) ;
- sanitaire (bien-être animal, ...).

Les projets permettront de créer de la valeur pour l'amont et l'aval, **avec dans tous les cas une dimension environnementale.**

Les bénéficiaires sont les suivants :

- Acteurs économiques (exploitations agricoles, aquacoles et leurs groupements, collecteurs, **coopératives**, entreprises de transformation agroalimentaires, négoce, distributeurs) ;
- Acteurs de la R&D ;
- Structures fédérant plusieurs entre-

prises (société de projet, GIE, association...);

- Entités représentatives des entreprises de la filière ;
- Interprofessions ;
- Institut technique agricole ou agroalimentaire ;
- Instituts techniques ;
- Chambres d'agriculture.

La démarche doit être collective et s'inscrire dans le cadre de partenariats entre au moins deux acteurs indépendants et provenant de deux maillons différents d'une ou plusieurs filières, avec un chef de file identifié. **La présence d'un partenariat n'est pas obligatoire pour les demandes portées par les coopératives et interprofessions** à condition que le projet soit transformant pour la filière de l'amont à l'aval, et qu'il soit bien ancré dans le territoire.

L'aide ne porte que sur les dépenses immatérielles (salaires, charges patronales, prestations extérieures), pour un taux d'intervention de 80% maximum du coût total éligible, dans la limite de 100 000 euros d'aide par demande (montant minimal : 10 000 euros), et sera une aide de minimis.

La période d'exécution du projet se situe entre 4 et 12 mois maximum à compter de la date d'accusé de réception valant autorisation de commencer les travaux.

La décision de FranceAgriMer et le dossier de dépôt de la demande peuvent être consultés [ici](#).

Les dossiers de demande sont à déposer sur la plateforme de FranceAgriMer [ici](#).



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Deux dispositifs financiers de la Région AURA mobilisables pour les agriculteurs : MAEC forfaitaire et Haies

Adapter mon exploitation agricole face aux changements (MAEC forfaitaire)

Quelle éligibilité ?

Pour des projets qui engagent une démarche de transition de mon exploitation agricole afin :

- d'améliorer le bilan carbone de l'exploitation de 15 % ;
- de réduire l'indice de fréquence de traitements (herbicides et hors herbicides) de l'exploitation de 30% ;
- d'améliorer l'autonomie protéique en élevage en choisissant au moins 2 leviers parmi 4 proposés.

Quels bénéficiaires ?

Cette aide s'adresse aux :

- Agriculteurs actifs (dont la définition est précisée dans le document « règles communes ») ;
- Jeunes agriculteurs.

Quel montant d'aide ?

Une aide sous forme d'une dotation forfaitaire de 18 000 € peut vous être allouée. Cette aide est financée par l'Union Européenne via le FEADER ainsi que par la Région.

Plus d'informations [ici](#)

Développer l'agroforesterie et la plantation de haies (FEADER)

Quelle éligibilité ?

Pour les projets qui vise à :

- Elaborer un projet partenarial pluriannuel de développement de l'agroforesterie et/ou des haies et arbres champêtres sur un territoire délimité ;
- Animer pour développer l'agroforesterie, la plantation de haies et d'arbres champêtres ;
- Animer pour développer la gestion durable des haies existantes et leur valorisation ;
- Investir dans la plantation d'arbres ou de haies découlant du projet partenarial et pluriannuel de développement, appuyé par un conseil technique à la plantation.

Quels bénéficiaires ?

Cette aide s'adresse à toutes les personnes morales répondant aux critères d'éligibilité du dispositif et remplissant les conditions transversales de mise en œuvre d'un partenariat.

Quel montant d'aide ?

Jusqu'à 80% des coûts éligibles de vos projets, aide financée par l'Union Européenne via le FEADER ainsi que par la Région, les Agences de l'Eau et les Conseils départementaux.

Plus d'informations [ici](#)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

· Delphine ECOUELLAN

Sortie de la brochure "Eau et produits phytosanitaires" en Auvergne Rhône-Alpes : Synthèse des analyses 2022

Dans le cadre du groupe de travail Ecophyto « Eau et produits phytosanitaires », piloté par la DREAL et animé par FREDON AURA, ce document vous propose une synthèse des résultats d'analyses « pesticides » 2022 dans les rivières et les nappes souterraines de la région, établie d'après les données bancarisées sur NAIADES et ADES.

A retrouver [ici](#)



Clôture des adhésions au groupement d'achat Energie

La campagne d'adhésion pour le renouvellement du groupement d'achat d'électricité de La Coopération Agricole, avec notre partenaire OPERA Energie s'est achevée en mai.

Le groupement constitué regroupe 46 coopératives dont 32 adhérents de LCA ARA, 9 de LCA Sud et 5 de LCA GE pour un total de près de 20 GWh.



Un comité de pilotage a été mis en place pour définir le cahier des charges de l'appel d'offres et sélectionner le ou les futurs fournisseurs, constitué d'Ernest Fournier (Jura Mont-Blanc), Frédéric Germain (Vinescence), Florent Germon (Lorifruit), Gérald Moussière (Vignerons de Jalès et Cruzières). L'appel d'offre sera lancé début septembre pour une mise en place des contrats au 1^{er} janvier 2025.

· Fabien Sevin

The banner features a circular image of a person holding a green plant. Text on the right says "Webinaire 13 JUIN • 11h-12h30". Below the image, it reads "DÉCARBONER LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE : Quelles sont les clés pour agir ? Présentation du guide de l'ADEME". Logos for we count, LA COOPÉRATION AGRICOLE, République Française, and ADEME are at the bottom. On the left, it says "GUIDE SECTORIEL 2024 FILIÈRE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE" and "RÉALISATION D'UN BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE".

Décarboner le secteur agroalimentaire : quelles sont les clés pour agir ?

Avec l'aide de WeCount, La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes a mis à jour le guide sectoriel publié en 2011 par l'ADEME pour aider les entreprises de la filière agricole et agroalimentaire dans la réalisation de leur **Bilan Carbone** et l'élaboration de leur **stratégie climat**.

Cette mise à jour se base notamment sur les **retours d'expérience d'entreprises accompagnées** pendant plusieurs mois par WeCount dans le cadre de la Promotion Climat Agroalimentaire, réalisée en 2023, en partenariat avec LCA ARA. Cette action collective financée par le DINAI1 a permis à plusieurs coopératives régionales d'engager leur démarche de transition bas-carbone.

LCA ARA et WeCount ont présenté leurs travaux sur le Guide de décarbonation de la filière agricole et agroalimentaire lors du webinaire organisé le 13 juin, avec la participation de Marc Braidy, élu référent Carbone de La Coopération Agricole, de Carbone 4, du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et le témoignage de la coopérative SICOLY.

270 personnes étaient inscrites à ce webinaire !

Vous pouvez retrouver [ici](#) :

- ▶ Lien du replay [ici](#)
- ▶ Le diaporama du webinaire [ici](#)
- ▶ Le guide de l'ADEME [ici](#)

Pour les coopératives qui souhaitent réaliser leur bilan carbone et se lancer dans une démarche bas carbone, notre partenaire WeCount organise une prochaine **Promotion Climat Agroalimentaire** sur 4 mois qui démarrera au mois d'octobre.

Pour les coopératives qui ont déjà réalisé leur bilan carbone, le dispositif ACT Pas à Pas financé par l'ADEME, permet d'accompagner les entreprises dans leur stratégie de décarbonation.

CONTACT :

Mailys BOUIN - mailys.bouin@wecount.io

Tél. 06.84.62.78.99

· Jean de Balathier

Et si vous ou vos collaborateurs deveniez Ambassadeurs de la filière Agroalimentaire, Agriculture, Pêche et Territoires ?

Dans le cadre de ses actions en matière d'attractivité, **OCAPIAT a créé un réseau « Ambassadeurs Métiers de la filière Agroalimentaire, Agriculture, Pêche et Territoire » avec son partenaire My Job Glasses**, première plateforme de rencontres professionnelles en Europe.

La Coopération Agricole soutient ce projet où nous voyons une belle opportunité de nous faire connaître et de préparer l'avenir.

L'objectif est d'atteindre rapidement 1 000 salariés inscrits représentatifs de la diversité de nos métiers et entreprises de la filière, dont 250 pour les coopératives agricoles.

Vos collaborateurs ou vous-même êtes les meilleurs ambassadeurs pour attirer les talents, transmettre la passion de leur métier et donner envie de rejoindre notre secteur !

Nous vous invitons à regarder [cette présentation](#) succincte qui résume l'approche et vous indique ce dont vous disposerez si vous souhaitez lancer le programme.

Vous pouvez également visionner le replay du webinaire de présentation aux entreprises [ici](#)

Le kit de présentation complet est accessible [ici](#)

Rejoignez les ambassadeurs déjà inscrits sur la plateforme My Job Glasses pour répondre aux questions des scolaires, étudiants ou demandeurs d'emplois, mais également témoigner et transmettre la passion de votre métier à un large public !

Si vous souhaitez engager votre coopérative et proposer à vos salariés de candidater pour devenir ambassadeur :

Envoyez un mail à My Job Glasses pour informer de l'intérêt de l'entreprise coopérative à intégrer le programme

À l'adresse Email : bastien.majou@myjobglasses.com

Objet du mail : « Participation au programme ambassadeur OCAPIAT x My Job Glasses »

Indiquez dans le mail qui sera le référent projet pour l'entreprise coopérative

Ou bien remplissez le formulaire de candidature de l'ambassadeur : <https://forms.office.com/r/bgUYWvYVdV>

My Job Glasses vous fournira des éléments de communication afin d'effectuer des appels à candidature au sein de votre entreprise et fera la formation et le suivi de vos ambassadeurs.



Partagez votre expérience, devenez ambassadeur !



Notre filière de l'industrie agroalimentaire, agriculture, pêche et territoires est engagée dans des transformations durables, offrant une multitude de carrières prometteuses.

Qui de mieux pour en parler que vous ?

Nous recherchons **1000 ambassadeurs** pour partager leur quotidien sur la plateforme My Job Glasses. Rejoignez-nous pour mettre en valeur nos savoir-faire et susciter des vocations !



DES MÉTIERS QUI NOURRISSENT



Devenir Ambassadeur sur My Job Glasses

- n°1** Partager les coulisses de votre métier et de votre entreprise 
- n°2** Permettre au plus grand nombre de faire les bons choix d'orientation 
- n°3** Transmettre la passion de votre métier 
- n°4** Partager votre quotidien et créer des vocations 
- n°5** Offrir à tous les mêmes chances de trouver sa voie 

Inscrivez-vous !

Rejoignez l'aventure en scannant ce QR Code et laissez-vous guider dans la prise en main de la plateforme



 **DES MÉTIERS QUI NOURRISSENT** 

En **présentiel**, en **distanciel** ou en **e-learning**, vous trouverez forcément la formule qui vous convient le mieux !

Nos formations

en **2024**

Durée 1 JOUR

9 JUILLET • À distance
5 NOVEMBRE • À distance

FOOD SAFETY CULTURE

Comprendre, s'évaluer et concevoir son plan d'actions. Découvrez notre outil d'auto-évaluation Food Safety Culture.

Durée 1 JOUR

14 NOVEMBRE • Lyon
• à distance
+ E-LEARNING



FOOD DEFENSE

Connaître les risques de malveillance pour construire son plan d'actions. Découvrez notre outil d'analyse Food Defense.

Durée 3 JOURS

5, 6 & 12 SEPTEMBRE • Lyon

DEVENEZ UN AUDITEUR INTERNE EFFICACE



Formation terrain des auditeurs avec utilisation de l'outil « Cartes Mentales ».

Durée 1 JOUR

3 OCTOBRE • Lyon

HACCP

Mettre en place son étude HACCP : au delà d'une exigence réglementaire, un outil de pilotage des risques.

Durée 2 JOURS

9 & 10 SEPTEMBRE • Lyon



LES OUTILS POUR STRUCTURER SA DÉMARCHE RSE

Formation/action. Acquérir la méthodologie à suivre et les outils pour identifier ses enjeux RSE prioritaires et construire son plan d'actions.

Durée 1 JOUR

3 OCTOBRE • À distance
28 NOVEMBRE • Lyon



FRAUDES ALIMENTAIRES

Connaître les risques de fraudes des filières pour construire son plan d'actions. Découvrez notre outil d'analyse de vulnérabilité.

Durée 1 JOUR

3 SEPTEMBRE • Lyon
5 DÉCEMBRE • Lyon

PREMIERS PAS VERS LA RSE EN AGROALIMENTAIRE

Appréhender la RSE, comprendre le périmètre couvert par la RSE et repérer les étapes indispensables pour engager un projet de structuration de sa démarche RSE.

Durée 1 JOUR

12 DÉCEMBRE • Lyon

LA RÉVISION 8 DE L'IFS FOOD

Intégrer les évolutions du référentiel. Connaître les modalités d'évaluation et de calcul des temps d'audit.

Durée 1 JOUR

15 NOVEMBRE • Lyon

RÉFÉRENT INTERNE GESTION DES NUISIBLES / SANITATION

Former un référent interne à la gestion des nuisibles conformément à l'IFS V7.

Durée 1 JOUR

13 DÉCEMBRE • Lyon

LES EMBALLAGES ET LE CONTACT ALIMENTAIRE

Un expert vous retranscrit les exigences réglementaires et vous éclaire sur les principes généraux à connaître.

Durée 1 JOUR

10 OCTOBRE • Lyon

DÉPLOYER ET ANIMER UNE DÉMARCHE FSSC 22000 V6

Comprendre et mettre en œuvre les exigences pour mener à bien votre démarche de certification.

Durée par module 1 JOUR

21 NOVEMBRE • Lyon

Module 1



MÉTROLOGIE DES DENRÉES PRÉEMBALLÉES ET DES ÉQUIPEMENTS EN IAA

Module 1 : Les basiques

Des réponses pour comprendre et optimiser la gestion de votre parc d'équipements.

Module 2 : Les outils de pilotage

La gestion des contrôles en cours de production et les méthodes associées.



Cliquez sur l'image ou scannez le QR Code pour découvrir le programme :



Cliquez ici ou flashez le QR Code pour découvrir nos autres formations :



La Coopération Agricole ARA et Isara Conseil vous invitent aussi à découvrir :

Réalisé avec le soutien financier du DINAIL




www.foodcollab.fr



📍 Bénéficiez d'une réduction de 10% sur toutes nos formations en étant membre du Club Audits Croisés*

*Contactez Annie GIACOMETTI pour en savoir plus
✉ agiacometti@ara.lacoopagri.coop ☎ 07 86 94 67 91

Nos formatrices



Hélène DECHAMPS



Alexia LAFARGE



Justine CHEVROL-HAINAUD

Votre contact



Valérie MANN
✉ vmann@isara.fr
☎ 04 27 85 86 63



Ces formations sont accessibles à tous. Inscription facilitée pour tous les adhérents OCAPIAT. Financement de 100% des coûts pédagogiques par OCAPIAT pour les adhérents de moins de 50 salariés.

Consulter Valérie MANN pour les modalités.

Catalogue disponible : offredeformation.ocapiat.fr/catalogui/#/home

Nouvelle identité visuelle pour le comité Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand !

Le comité ARAG a dévoilé son tout nouveau logo ! Un nouveau site web fera son apparition prochainement !



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Gourmand

CARNET

DU MOUVEMENT DANS LE RÉSEAU !

CRIEL AMC : Après 3 ans de présidence, Jean-Michel JAVELLE responsable Sud-Est SODIAAL et représentant du collège des coopératives laitières, a transmis la présidence après désignation par le Conseil d'administration, à Florent KAPLON, directeur amont des Fromageries DISCHAMP et représentant du collège des entreprises de transformations privées (FNIL).

SIRHA+ LYON

Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand accompagne les entreprises régionales au SIRHA 2025 !

Le SIRHA 2025 - Salon International de la Restauration, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation se tiendra du **23 au 27 janvier 2025 à Eurexpo Lyon** (France).

Comme chaque édition, le **Comité Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand organise la présence d'un collectif régional** réparti sur deux halls (hall des régions de France et hall viande) et permet aux entreprises régionales d'explorer de nouveaux marchés et de faire la promotion de leurs produits et savoir-faire.

Elles profitent ainsi de la visibilité régionale et de la force du collectif et sont accompagnées tout au long de leur participation et pendant le salon.

Vous souhaitez participer au salon sous la bannière régionale ?

Contact : m.delaroche@comite-arag.fr

EN SAVOIR PLUS - INSCRIPTION



PHOTO : LINKEDIN CRIEL ALPES MASSIF CENTRAL



AGENDA

JUIN

1 au 9

Semaine de la coopération agricole

Mer 5

Cofil ovin AURA

Jeu 6

BioNDays

6&7

Séminaire têtes de réseau LCA

Ven 7

AG CRIEL AMC

Inauguration usine trituration Oxyane

Lun 10

AG CRMCCA

Cotec PRID

Journée Club Audits croisés

Mar 11

AG CRESS

AG APIRM

CA Terra Isara

Mer 12

Commission bio LCA

Visite LCA à l' rencontre des jeunes chez

Tradival

Comité RSE LCA

Jeu 13

Inauguration usine trituration Nutralp

COTER AURA Vegepolys Valley

Ven 14

AG Interbev AURA

Séminaire restitution projet PROVERBIAL

Mar 18

Comité de suivi FEADER

CA Vegepolys Valley

GT Grandes cultures Bio AURA

Réunion infos OCM FFL

Webinaire #2 Végépolys Valley / LCA ARA

Innovations végétales & élevage

Cofil lait de chèvre AURA

Mer 19

Comité régions LCA

Jeu 20

CRC FranceAgriMer

AG commission professionnelle Eau et

agriculture RMC

Ven 21

Réunion Pôle FTV élus/équipe

Lun 24

AG Pôle Bio MC

Mer 26

Section bovine LCA ARA

26&27

Congrès VCF

Jeu 27

Comité Eau LCA

Ven 28

AG Agrolabs

JUILLET

Lun 1^{er}

CA Comité ARAG

AG FRSEA

Comité Vin AURA

Mar 2

Commission développement LCA

AG association Altitude

Mer 3

Auchan Tour

Cofil bovin lait AURA

Jeu 4

CA CRESS

Copil ORAB

4&5

Journées Pôle animal LCA

Ven 5

AG ARIA

CRIEL AOP

Mar 9

Signature Plan régional de filière grandes

cultures

Mer 10

Commission RH LCA

Ven 12

Cofil bovin viande AURA

CA Agrolabs

Mar 23

Section VC ARA

**PLUS VOUS ALLEZ LOIN,
PLUS VOTRE BANQUE
DOIT ÊTRE PROCHE DE VOUS.**

**CHOISISSEZ L'EXPERTISE D'UN GRAND GROUPE BANCAIRE
ET LA RÉACTIVITÉ D'UNE BANQUE ANCRÉE EN RÉGION**



CRÉDIT AGRICOLE

Contact 14/16

LA FRANCE AGRICOLE | 04/06/2024

RELOCALISER LA PRODUCTION DE PROTÉINES VÉGÉTALES

Soutenues par le projet Coopeara, trois coopératives d'Auvergne-Rhône-Alpes se lancent dans la transformation de 70 000 tonnes de graines de tournesol, colza et soja en huile et en tourteaux.

Alors que la filière de l'alimentation animale régionale est très dépendante de l'importation de tourteaux de soja, la relocalisation des productions est une des réponses pour gagner en autonomie. « Vingt-trois partenaires régionaux réunis dans le consortium Coopeara se sont engagés dans un projet d'envergure visant à développer les productions de protéines végétales », a expliqué Jérémie Bosch, chef de projet, à l'occasion de l'assemblée générale de La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes, le 12 avril à Champagne-au-Mont-d'Or (Rhône).

Le projet a reçu la labellisation « France 2030 » en décembre 2023. « Il s'agit aussi d'optimiser les process industriels de transformation des graines, d'augmenter l'autonomie alimentaire des élevages et de valoriser la garantie d'origine des produits agroalimentaires sur le marché », complète-t-il.

Projet industriel

Dès 2024, trois usines de trituration portées par les coopératives Ucal (Allier), Nutralp (Ain) et Oxyane (Rhône) vont transformer 70 000 tonnes de graines de tournesol, colza et soja produites localement par leurs adhérents en huiles et tourteaux. Cela représente environ 45 000 tonnes de tourteaux et 25 millions de litres d'huile.

La proximité des parcelles de production permet de réduire les coûts de transport et l'impact écologique. L'Ucal qui a lancé son usine de trituration, Ucal Stockage et Protéines, depuis juillet 2022, transforme 30 000 tonnes de graines de colza, tournesol et soja par an.

« Nous avons produit 18 000 tonnes de tourteaux à destination de l'alimentation animale de nos adhérents et 12 000 tonnes d'huile entrant dans la composition d'aliments du bétail ou vendues à des raffineurs, explique Didier Beauchamp, responsable de la commercialisation des céréales et des huiles à l'Ucal. La haute valeur protéique des tourteaux de colza et de tournesol produits satisfait les éleveurs qui diminuent leur demande en soja. »

L'Ucal organise des visites techniques les 29 et 30 mai, Oxyane le 12 juin tandis que Nutralp inaugure son usine le 13 juin. ■

Monique ROQUE MARMEYS

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE | 10/06/2024

AVEC SON NOUVEL OUTIL, L'ABATTOIR TRADIVAL DE FLEURY-LES-AUBRAIS VEUT CONQUÉRIR L'ASIE

Ce vendredi 7 juin, la filiale du groupe Sicarev a inauguré son nouvel abattoir et sa nouvelle porcherie, à Fleury-les-Aubrais. L'investissement de 23 millions d'euros vise à améliorer la bientraitance animale, les conditions de travail des salariés, la qualité des produits pour remporter de nouveaux marchés, notamment en Chine.

Le rideau aurait pu tomber sur l'abattoir Tradival de Fleury-les-Aubrais, construit en 1983. La question de sa pérennité s'est posée en 2019. Plutôt que d'écrire le mot "fin", le groupe coopératif Sicarev, siégeant dans la Loire, a choisi d'investir dans sa filiale afin de rester compétitif. Entre 2021 et 2023, il a injecté 23 millions d'euros, dont 2 millions d'euros de France Relance, dans son usine du Loiret spécialisée dans l'abattage, la découpe et la transformation de porcs (35 millions pour l'ensemble de ses sept sites).

Un agrandissement et une modernisation nécessaires. Sicarev a donc inauguré, ce vendredi 7 juin, son nouvel abattoir et sa nouvelle porcherie fleuryssois. Les travaux avaient débuté en mars 2021, avec la mise en service de la première tranche en janvier 2023 et de la seconde en janvier 2024. Selon le groupe, agrandir et moderniser cet outil vétuste et obsolète était nécessaire pour l'adapter aux nouvelles exigences réglementaires, améliorer les conditions d'accueil et d'abattage des bêtes, les conditions de travail des salariés, la productivité et la qualité des produits.

"La bientraitance animale, enjeu majeur". Les cochons sont désormais débarqués des camions sur des quais couverts, équipés d'un sol antidérapant et d'un éclairage adapté aux animaux "afin de limiter leur stress". Des caméras y sont installées pour surveiller comment ils sont traités. La nouvelle porcherie, d'une capacité de 2.000 places (contre 1.200 auparavant), est dotée de caillebotis, de manière à évacuer plus facilement les excréments, et de systèmes de ventilation et de brumisation. Les allées – où les bêtes restent environ 8 heures en moyenne – sont plus spacieuses. Le couloir d'amenée vers le poste d'abattage est, lui aussi, plus grand, et dispose de portes automatiques, ce qui évite aux salariés de pousser les animaux.

"La bientraitance animale est un enjeu majeur pour notre filière porcine", assure Sophie Green, vétérinaire et directrice qualité groupe, qui présente la table de saignée. La saignée entraîne la mort de l'animal. Mais avant, il passe par le midas, système électrique qui l'anesthésie. "Il a deux électrodes au niveau de la tête, qui provoquent une perte de conscience et de sensibilité, et une électrode au niveau de la poitrine, qui conduit à un arrêt cardiaque", détaille-t-elle. Le tout en l'espace de quelques secondes.

Moins de pénibilité. Les salariés, qui se plaignaient de machines défaillantes et d'une température ambiante éreintante, travaillent désormais sur de nouveaux équipements, notamment des robots, pensés pour limiter la pénibilité. "La température est la même tout au long de l'année, environ 21°C dans l'abattoir et 3°C en zone de découpe", commente Ludovic Paccard, directeur général de Tradival. Luc Pailleux, directeur de la filière porc chez Tradival, vante les "qualités technologique et bactériologique des produits" avec des animaux "plus propres et plus reposés", "une chaîne d'abattage permettant d'avoir une aseptisation de la carcasse" et "une température de la carcasse qui descend plus vite, ce qui rend meilleure la viande" :

L'Asie en ligne de mire. Tradival fournit des carcasses, des pièces entières ou désossées à la grande distribution, à l'industrie française de la salaison, aux autres sites de Sicarev ainsi qu'à l'export. Avec son nouvel outil, l'entreprise espère obtenir de nouveaux marchés à travers le monde. À l'heure actuelle, l'export représente environ 15 % de l'activité du site de Fleury-les-Aubrais, en majorité dans des pays européens. Tradival veut aller plus loin.

Début 2024, l'abattoir du Loiret a obtenu l'agrément de l'Afrique du Sud et du Japon. "Pour la Corée, nous attendons le feu vert dans les jours qui viennent. Pour la Chine, nous devrions recevoir une délégation à la rentrée", indique Ludovic Paccard : « Pour exporter dans des pays hors Europe, nous avons besoin d'agréments. Nous déposons notre dossier à l'État français, qui transmet aux autorités du pays concerné. Mais certains pays, comme la Chine, réalisent un audit de toute la chaîne nationale, en partant du ministère jusqu'à l'entreprise. Des délégations de vétérinaires se déplacent. Ils agréent d'abord le pays, puis l'entreprise qui fait la demande. Aujourd'hui, conquérir ces nouveaux marchés est fondamental pour assurer la pérennité du site. »

Ces pays non-européens, asiatiques notamment, consomment des produits que les Français ou les Européens ne mangent pas ou peu : la tête, les oreilles, les pieds de porc... Or, comme le précise le directeur général de Tradival, "l'important pour nous est de réussir à valoriser l'ensemble des pièces. Dans l'équilibre économique de l'entreprise, c'est indispensable".

Entre 2019 et 2021, le site Tradival de Fleury-les-Aubrais a subi plusieurs soubresauts : suspicion d'une infection à la bactérie listeria, qui a grippé l'usine pendant de longs mois ; cluster de Covid-19 ; grève des salariés qui dénonçaient leurs conditions de travail et de rémunération... ■

Par Anne-Laure Le JAN

Le site Tradival de Fleury-les-Aubrais en chiffres : 460 salariés, dont 275 en CDI ; il recrute toujours du personnel - 140 millions d'euros de chiffre d'affaires (880 millions pour l'ensemble de Tradival) - 23 millions d'euros investis de 2021 à 2023 pour la rénovation de la porcherie et de l'abattoir (dont 2 millions d'euros de subventions France Relance) - 14.000 porcs abattus à Fleury-les-Aubrais, chaque semaine

AGRODISTRIBUTION | 11/06/2024

**L'USINE DE TRITURATION
D'OXYANE ENTRE EN SERVICE**

Vendredi 7 juin, le groupe coopératif Oxyane a inauguré, à La Côte-Saint-André (Isère), un nouvel outil d'une capacité de 25 000 tonnes, dédié à la transformation du soja.

Sur le papier, le projet a tout bon : « On parle en ce moment de réindustrialisation, souveraineté et décarbonation : nous cochons ces trois cases », se félicite Georges Boixo, directeur général d'Oxyane. Vendredi 7 juin, le groupe coopératif rhônalpin inaugurerait sa nouvelle usine de trituration de soja, construite sur son site de La Côte-Saint-André (Isère), entre ses silos à grains et son usine d'alimentation animale.

6 500 ha contractualisés. La phase de test a démarré le 27 mai. Dès la fin juin, l'usine fonctionnera 7 j/7, 24 h/24. Outre la sécurité d'approvisionnement (les responsables d'Oxyane se souviennent des importations perturbées lors de la période du Covid), « le projet répond à des enjeux citoyens », souligne le président du groupe, Jean-Yves Colomb, citant la réduction de l'empreinte carbone, la garantie sans OGM et l'intérêt agronomique de cette culture pour diversifier les rotations. L'outil devrait triturer annuellement 25 000 t de grains, dont 20 % de bio.

« Nous avons déjà 6 500 ha contractualisés en soja : il nous manque 1 500 ha, qui seront atteints grâce aux intérêts économiques et agronomiques de cette culture », assure Jean-Yves Colomb. L'outil est même calibré pour pouvoir doubler de capacité. Mais avant de remettre la main à la caisse, il faudra commencer à rentabiliser cet investissement de 8 M€, qui a bénéficié de 1,5 M€ d'aides publiques (surtout dans le cadre de France Relance).

Un partenariat avec Avril pour l'huile.

« Pour une tonne de soja, l'unité produira 750 kg de tourteau expeller, 50 kg de coque que nous utiliserons aussi en nutrition animale et 100 kg d'huile, détaille Grégory Pinçon, directeur de l'activité élevage. Contrairement au soja importé, aucun solvant n'est utilisé. » Le tourteau étant le produit noble, l'huile est le co-produit. Mais pas question de la brader : pour cibler les bons marchés, Oxyane s'est assuré le concours d'un expert en nouant un partenariat avec le groupe Avril. « C'est du bon sens : on triture du soja de nos adhérents, issu de semences de nos adhérents, pour nourrir des élevages de nos adhérents », reprend Jean-Yves Colomb. Il ne reste plus qu'à construire une filière où chacun trouve son compte, du producteur de semences à l'éleveur, avec des prix acceptables par chaque maillon. ■

Emmanuelle BORDON